

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze le 23 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÈNE, CLAEYS, GENAILLE, MARTIN BENSANA, MELCHIOR, MONNEREAU, PAIN, Messieurs ARTIGUE, ELISSALDE, GUSTAVE, OTAL, VALLARD.

Etaient absents et représentés: Ont donné pouvoir : Mme GILLES à M. GUSTAVE, Mme ROCA à Mme MONNEREAU, M. ANDREU à Mme GENAILLE, M. DAVID à M. MAZEAU, M. RUBIO à Mme CHENE.

Monsieur VALLARD donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2014, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur GUSTAVE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Compte administratif 2014 de la commune
- Compte administratif 2014 du service assainissement
- Maintien de la garantie d'emprunts accordée par la commune au groupe Arcade
- Renouvellement du contrat enfance-jeunesse intercommunal signé avec la CAF
- Réactualisation de la délibération pour l'éclairage public du Chemin de Massebiau
- Demandes de subventions
- Nomination d'un délégué suppléant au Syndicat des Transports
- Questions diverses

En début de séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de M. Gérard BESSAGNET du Conseil Municipal à compter du 18 décembre 2014.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Recettes de Fonctionnement	1 669 281,61 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	<u>20 000,00 €</u>
Total des recettes	1 689 281,61 €

Dépenses de Fonctionnement	1 531 411,25 €
Excédent de Fonctionnement.....	157 870,36 €

Recettes d'Investissement	342 937,93 €
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<u>431 919,48 €</u>
Total des recettes	774 857,41 €

Dépenses d'Investissement	441 425,23 €
Excédent d'Investissement.....	333 432,18 €

TOTAL des excédents..... 491 302,54 €

Restes à réaliser

Dépenses	331 700,00 €
Recettes	33 900,00 €

Besoin de financement = 297 800 €

L'excédent réel de clôture s'élève à : **193 502,54 €**

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Recettes d'exploitation	280 089,77 €	
Dépenses d'Exploitation	173 505,24 €	
Excédent d'Exploitation		106 584,53 €
Recettes d'Investissement	151 584,98 €	
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<u>390 602,60 €</u>	
Total des recettes	542 187,58 €	
Dépenses d'Investissement	262 644,72 €	
Excédent d'Investissement.....		279 542,86 €
	<u>TOTAL des excédents.....</u>	386 127,39 €

Restes à réaliser

Dépenses	248 000 €
Recettes	0 €

Besoin de financement = 248 000 €

L'excédent réel de clôture s'élève à : **138 127,39 €**

Les Comptes Administratifs 2014 du Budget Principal de la Commune et du Service de l'Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

3/ MAINTIEN DE LA GARANTIE D'EMPRUNTS ACCORDEE PAR LA COMMUNE AU GROUPE ARCADE

En 2009, la commune avait accordé sa garantie pour les emprunts contractés par la SFHE (filiale du groupe ARCADE) pour la construction des 21 logements sociaux situés allée Charles Gounod (Les Jardins d'Emilie).

La société SFHE, se recentrant sur le sud-est, a cédé à sa filiale, la société Mésolia-Habitat, les logements des jardins d'Emilie.

Il s'agit d'une restructuration du patrimoine au sein du groupe ARCADE.

Mésolia-Habitat est un bailleur social reconnu, gérant 14 000 logements sociaux.

La SFHE nous demande de maintenir la garantie d'emprunts accordée.

L'encours au 01/01/2014 était de 608 938,81 €. La commune en garantit 30% (conseil général 70%).

Monsieur le Maire explique que la garantie permet à la Mairie de participer aux commissions d'attribution des logements.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maintien de la garantie d'emprunts.

4/ RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE INTERCOMMUNAL SIGNÉ AVEC LA CAF

Monsieur le Maire explique que le contrat enfance-jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement signé par la CCCB, les communes de son territoire et la Caisse d'Allocations Familiales. Elle contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La convention d'objectifs définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce CEJ pour la période 2014-2017 en maintenant les objectifs existants.

Accord unanime du Conseil Municipal

5/ RÉACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CHEMIN DE MASSEBIAU

En 2012, le Conseil Municipal avait approuvé l'opération de mise en place d'un éclairage public Chemin de Massebiau.

Le SDEHG a réétudié le dossier et propose un avant-projet sommaire avec un nouveau chiffrage.

Dès que la commune aura confirmé son engagement de participation financière, des études plus précises seront engagées en concertation avec la mairie quant au type de lanternes et de lampes à installer.

Les travaux s'élèveraient à 75 625 € et la part communale à 25 683 €.

Accord unanime du Conseil Municipal

6/ DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal autorise les demandes de subventions auprès du Conseil Général pour les investissements suivants :

- Rénovation de l'éclairage de 2 classes de l'élémentaire

Afin de remplacer les appareils d'éclairage obsolètes, un devis a été demandé avec du matériel performant de nouvelle génération afin de diminuer la puissance électrique installée et la durée moyenne d'éclairage.

Le coût de l'opération, matériel et installation, s'élèverait à 4 214,00 € HT

- Remplacement d'un jeu extérieur à l'école maternelle

Un des jeux installé dans la cour de l'école a été enlevé car il ne peut plus être réparé et présente un caractère de dangerosité. Il conviendrait de le remplacer.

Le modèle choisi est le même que celui installé au Parc'ourir. Son prix est de 4 496,50 € avec la surface amortissante. A cela, il conviendra de rajouter le coût de la dalle en béton.

7/ NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT DES TRANSPORTS

En raison de la démission de M. BESSAGNET, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant.

M. ARTIGUE, candidat, est élu délégué suppléant au SITPRT.

8/ QUESTIONS DIVERSES

Renouvellement du dossier Agenda 21

M. ELISSALDE informe le conseil qu'un nouvel appel à reconnaissance Agenda 21 pour 2015-2020 est en cours d'élaboration pour dépôt auprès du Ministère de l'écologie.

Il précise que le plan d'action comportera quatre axes stratégiques et une dimension plus sociale.

Le dossier sera présenté au prochain conseil municipal pour validation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.